

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du Jeudi 10 décembre 2020 à 20h00**

Date de Convocation : 03 décembre 2020

Affichage : 03 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni à huis clos à la salle de la garderie, en raison de la crise sanitaire et des mesures de lutte contre la propagation du virus COVID 19, sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de conseillers présents : 14**

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Loïc COMMEUREUC - Nadine CORBEL – Claude PAPADOPOULOS – Dominique ABALAIN – Bruno DE VILLELE – Séverine LEBRUN – Christian DARTOIS – Véronique PICHERIT – Jean-Pierre BATAIS – Virginie ROBIOU – Céline ROUVRAIS – Frédéric CHEVILLON – Marie-Hélène BRANDILLY – Frank SAMSON.

Absente Excusée : Marie-Christine NOSLAND.

Mme Virginie ROBIOU a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 12 Novembre 2020 est soumis à approbation ; il est adopté à l'unanimité.

<b>Délibération</b> <b>2020/79</b>	<b>Aménagement du Bourg</b> <b>Cahier des charges de consultation pour Mission de maitrise d'œuvre</b>
---------------------------------------	---

Pour l'aménagement du bourg, une mission de maitrise d'œuvre est nécessaire. En s'inspirant de l'étude portant sur ce projet de travaux, les élus sont invités à définir quelques points essentiels à savoir : la localisation, la nature, et le phasage des travaux, afin de définir les domaines d'intervention de la maitrise d'œuvre, dans le cahier des charges de consultation.

Après délibération, le conseil municipal :

- Retient les secteurs suivants pour la maitrise d'œuvre soumise à consultation :
  - La rue de l'Auriol (non prévue dans l'étude initiale),
  - Le secteur de l'Eglise,
  - La rue de Tourdelin,
  - Et l'entrée d'agglomération à hauteur du terrain de foot,
- Demande l'élaboration d'un cahier des charges en respectant les secteurs définis précédemment, tout en ayant comme référence le contrat d'objectif d'aménagement existant,
- Précise que les travaux envisagés seront réalisés suivant un programme pluriannuel,
- Donne pouvoir au Maire pour la signature de toutes pièces se rapportant à cette décision.

<b>Délibération</b> <b>2020/80</b>	<b>Convention Prestation de Services Travaux Voirie en Agglomération</b>
---------------------------------------	--

Par délibération en date du 31 octobre 2019, le conseil communautaire a redéfini l'intérêt communautaire concernant la compétence voirie en redonnant aux communes l'exercice plein et entier de la compétence voirie en agglomération (fonctionnement et investissement) et a modifié la charte de gouvernance à cet effet.

En conséquence, les modalités de soutien de la Communauté de communes, au travers des prestations de service, font dorénavant l'objet d'une convention cadre établie entre chaque commune et la Communauté de communes Bretagne romantique.

Les communes souhaitant recourir aux services de la Communauté de communes Bretagne romantique doivent formaliser leurs demandes en précisant les prestations qu'elles souhaitent solliciter.

Ainsi depuis le 1er janvier 2020 suite à la modification de l'intérêt communautaire concernant la compétence création, aménagement et entretien de voirie, l'intervention de la Communauté de communes est subordonnée :

- à l'établissement d'une convention globale pour la durée du mandat 2020-2026 et après définition des missions souhaitées,
- à la signature d'un contrat de prestations de service pour chaque dossier de travaux.

Une convention préalable à tout commencement d'exécution devra être établie.

Considérant, les travaux de voirie envisagés à court et moyen terme en agglomération,  
Considérant les éléments exposés,

Après délibération le conseil municipal :

- Approuve le contrat pour la mise en œuvre de la convention portant sur la réalisation de prestations de services entre la commune de SAINT-THUAL et la Communauté de Communes Bretagne Romantique,
- Décide de passer convention pour la réalisation de services entre la commune de SAINT-THUAL et la Communauté de Communes Bretagne Romantique : Travaux de voirie en agglomération,
- Donne pouvoir de signature à Mr le Maire pour les pièces se rapportant à la présente décision.

<b>Délibération</b> <b>2020/81</b>	<b>Concession temporaire de location</b>
---------------------------------------	--

La commune met en concession temporaire des terrains, pour une année. La collectivité est invitée à se prononcer sur le renouvellement des deux concessions en cause.

Après délibération, le conseil municipal décide de renouveler pour l'année 20201 :

- La concession temporaire de terrain avec Mr Laurent GUILLEMOT,
- La concession temporaire de terrain avec Mr Vincent FOUÉRE.

Les conditions de mise à disposition sont inchangées.

Il est donné pouvoir de signature au Maire pour les documents se rapportant à cette décision.

NB : Des bornes ont disparu sur ce terrain communal durant les concessions temporaires consenties par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine à un autre exploitant agricole ; celui-ci est contraint de procéder à la remise en place des bornes manquantes à ses frais, par l'intervention d'un géomètre.

<b>Délibération</b>	<b>Bâtiments communaux</b>
<b>2020/82</b>	<b>Devis pour clefs local association et autres travaux</b>

Différents devis sont proposés pour des travaux divers dans les locaux communaux, à savoir :

Local Asso Remplacement de Clef	Travaux Electricité Ecole – Salle Asso – Défibrillateur...	Ajouts de pieds inox sous meuble de cuisine	Salle - Pose d'un siphon Disconnecteur
Baticlo 315€ ht (dont 10% de remise)	Denoual 869.37€ ht	SBCP 595.50€ ht	MENARD 1 900€ ht
Esprit Ouverture 364.62€ ht			HEUZÉ 1 280€ ht

Après délibération, le conseil municipal décide :

- De retenir le devis Baticlo, de 315€ ht,
- De retenir le devis Denoual de 869.37€
- De mettre en attente les devis pour la pose d'un siphon à la salle, et l'ajout de pieds inox à un meuble de cuisine.
- De donner pouvoir de signature au Maire pour les devis retenus.

<b>Délibération</b>	<b>FGDON</b>
<b>2020/83</b>	<b>Renouvellement convention multiservices</b>

La commune de Saint-Thual bénéficie des services du FGDON 35 depuis plusieurs années. La convention établie entre les parties arrive à expiration, un nouveau projet pour la période 2021/2024 est proposé à la municipalité.

Considérant la convention proposée,  
Considérant le bien-fondé de la collaboration avec les services du FGDON,

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte le renouvellement de la convention proposée, pour la période de 2021/2024
- Donne pouvoir de signature à Mr le Maire, pour les pièces se rapportant à la présente décision.

<b>Délibération 2020/84</b>	<b>Décision modificative n° 1 du Budget Primitif 2020</b>
---------------------------------	---

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Diminution de crédits	Hausse de crédits	Diminution de crédits	Hausse de crédits
238 Avances versées sur immobilisations Op 71	2300€			
2041512 Equipement Op 71		2300€		
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>2300€</b>	<b>2300€</b>		
<b>Total Général</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	

Après délibération, le conseil municipal accepte la décision modificative ci-dessus, du budget primitif 2020.

<b>Questions diverses</b>
---------------------------

<b>Délibération 2020/85</b>	<b>Commerce ambulant – Food truck</b>
---------------------------------	---------------------------------------

La commune est sollicitée pour des autorisations de stationner sur le domaine public pour y pratiquer une activité commerciale ambulante. Les demandes sont les suivantes :

- *Mardi - Monsieur Fabre - cuisine du Sud-Ouest - emplacement à confirmer*
- *Jeudi - Michel Traiteur - en face de chez Rachid*
- *Vendredi - La cuisine de Yannos au Village (dépliant ci-joint)*
- *Dimanche - Pizza au feu de bois - Pascal Legoff - emplacement et démarrage à définir*

Après délibération, le conseil municipal :

- Donne une autorisation de stationner sur l'espace public, pour ces occupations temporaires pour les personnes désignées ci-dessus,
- Décide que le seul emplacement autorisé est « la Place de l'Eglise » pour des raisons de sécurité,
- Convient d'en informer la population par le biais de Panneau Pocket.

<b>Délibération 2020/86</b>	<b>Décorations de Noël – Concours Photos</b>
---------------------------------	--

Pour les fêtes de fin d'année, la municipalité de Saint-Thual a prévu l'organisation d'un concours Photos : Les enfants sont invités à créer la décoration la plus originale des sapins de Noël mis en place dans le bourg. Ex : une couronne, une guirlande, une boule ou encore un pompon à accrocher, etc...

Pour participer, il suffit de prendre une photo de la belle réalisation accrochée à un des sapins mis en place dans le bourg, puis de l'envoyer avec les noms et prénoms de l'enfant avant le 31 Décembre 2020, par mail à la commission communication.

<b>Délibération 2020/87</b>	<b>CDG 35 – Convention d’Accompagnement au recrutement</b>
---------------------------------	--

Actuellement une consultation est en cours, avec l’accompagnement des services du CDG 35. A ce titre, une convention prévoit notamment 9 heures d’intervention pour un coût de 774€ ainsi que des options possibles pour des tests de motivation, et test de mise en situation.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte la convention d’accompagnement du CDG 35 pour une aide au recrutement, pour la prestation principale exclusivement (les options ne sont pas retenues),
- Donne pouvoir de signature au Maire de la convention dont il s’agit.

<b>Délibération 2020/88</b>	<b>RPAM – Protocole sanitaire</b>
---------------------------------	-----------------------------------

Mr Dominique ABALAIN, en charge de l’enfance jeunesse fait un rapide retour d’information, sur les échanges avec le RPAM – Relais Parents Assistants Maternels – en vue d’envisager à terme (*dès que les conditions de sécurité sanitaire le permettront*) une réouverture de l’espace jeux sur la commune, avec la collaboration de l’Association « la Récré des Pitchouns ».

A cet effet, en complément du protocole sanitaire du local garderie, la CCBR a défini également ses consignes sanitaires pour les animations du RPAM dans les espaces jeux.

Après avoir délibéré, à l’issue d’un vote 13 Pour -1 contre, le conseil municipal :

- Adopte le protocole présenté par la CCBR pour les animations RPAM, pièce qui sera annexée au protocole sanitaire de la commune.

### **Informations diverses**

Vœux de 2021 : La traditionnelle cérémonie est suspendue, en attente de l’évolution de la crise sanitaire. Dans la mesure du possible, elle sera organisée plus tardivement.

Projet d’un pumtrack : La commission poursuit sa réflexion sur la faisabilité de ce projet qui pourrait permettre de recueillir un subventionnement non négligeable. Ce dossier sera traité lors d’un prochain conseil.

Conseil municipal de jeunes – Les expériences des collectivités voisines font état d’un problème de fédération des jeunes. La collectivité poursuit sa réflexion sur les possibilités à motiver la jeunesse sur des thématiques.

Présentation PLUI – Mr le Maire suggère à son conseil l’intervention du vice-président de la CCBR pour une présentation sur les étapes de la mise en œuvre d’un PLUI.

Bulletin Municipal – En cette fin d’année 2020, l’édition du bulletin municipal sera décalée sur janvier 2021. Sa diffusion n’est envisageable que dernière quinzaine de janvier.

BRUDED – Une brève présentation de cet organisme est évoquée devant le conseil municipal. Ce point sera traité au prochain conseil de janvier.